

32^{es} Rencontres Cinématographiques de Cannes - 18 au 24 novembre 2019

Bulletin d'inscription à un atelier du 18 au 22 novembre 2019 - 5 jours

À retourner (avec votre règlement) à :
Cannes Cinéma - Pôle Culturel Cannes République - 10 avenue de Vallauris - 06400 Cannes - Tél. : 04 97 06 45 15

Je soussigné(e) :

Proviseur de l'établissement :

Adresse de l'établissement :

.....

Code Postal : Ville :

Tél. : E-mail :

autorise la classe composée de élèves

encadrée pendant les RCC par :

n° de portable de l'enseignant :

à participer pendant les 32^{es} Rencontres Cinématographiques de Cannes, à :

l'atelier Court métrage35€ par élève

Merci de joindre à ce bulletin d'inscription :

- un chèque bancaire ou CCP à l'ordre de Cannes Cinéma d'un montant de x 35 € =€

Attention : pour que cette inscription soit validée, merci d'envoyer par mail à contact@cannes-cinema.com :

- la liste des élèves participant à l'atelier (nom, prénom, date de naissance, adresse et numéro de téléphone des parents) ainsi que le nom, prénom et numéro de téléphone portable de l'enseignant responsable du groupe.

Règlement pour le bon fonctionnement des ateliers :

Tout établissement s'engageant à participer à un atelier dans le cadre des RCC, s'engage également à respecter le règlement pour le bon fonctionnement des ateliers.

Le professeur responsable de la classe ou du groupe **s'engage à rester en permanence avec sa classe ou le groupe** (pendant les séances de cinéma et pendant les ateliers), du lundi 18 au vendredi 22 novembre 2019 de 9h à 12h15 et de 13h45 à 18h.

Les élèves et leur professeur s'engagent pour la durée totale des RCC (**y compris le mercredi après-midi**).

En cas d'absence du professeur responsable, l'établissement devra prévenir les organisateurs et fournir pour la période d'absence un autre enseignant de l'établissement.

Pendant les ateliers des RCC, **les élèves restent sous la responsabilité de leur établissement scolaire et de leur enseignant** comme dans le cadre d'une sortie scolaire. L'enseignant responsable du groupe devra se charger de faire l'appel et de renseigner directement son établissement en cas d'absence. Cannes Cinéma ne saura être tenu pour responsable.

Dans le cas où une classe serait divisée en deux (par exemple quand les élèves seraient trop nombreux par rapport au nombre d'élèves requis par l'atelier), l'établissement devra fournir deux enseignants ou responsables. Cannes Cinéma, ses partenaires ou les intervenants ne peuvent en aucun cas se substituer à un professeur ou responsable désigné par l'établissement. En cas de petit groupe, Cannes Cinéma peut les associer à un autre groupe. Un même groupe pourra alors compter deux enseignants de deux établissements différents.

Signature du proviseur et cachet de l'établissement

Signature du professeur responsable :